



Berne, le 3 avril 2019

Destinataires

Partis politiques

Associations faïtières des communes,  
des villes et des régions de montagne

Associations faïtières de l'économie

Autres milieux intéressés

**Loi fédérale sur le transport souterrain de marchandises : ouverture de la procédure de consultation**

Mesdames, Messieurs,

Le 3 avril 2019, le Conseil fédéral a chargé le DETEC de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faïtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur le projet de **loi fédérale relative au transport souterrain de marchandises**.

Le délai imparti pour la consultation court jusqu'au **10 juillet 2019**.

En 2015, l'association d'encouragement Cargo sous terrain (CST) s'est adressée à la Confédération avec son idée d'un nouveau système de transport de marchandises, en lui demandant non pas de fournir une aide financière, mais d'examiner la possibilité de faciliter le projet de l'entreprise CST grâce à une procédure uniforme d'approbation des plans au niveau fédéral.

CST est un projet initié et organisé par le secteur privé, dans lequel les entreprises de chargement et de transport proposent un nouveau concept de logistique de transport. Il combine les parcours initiaux, principaux et terminaux avec un concept de logistique urbaine (desserte fine). Le concept prévoit un tunnel à trois voies, opérationnel toute l'année et 24 heures sur 24. Au niveau des plates-formes (« hubs »), les marchandises sur palettes et en conteneurs peuvent être chargées et déchargées de manière entièrement automatique par l'intermédiaire de puits équipés d'ascenseurs. Dans la mesure du possible, CST prévoit d'aménager les hubs sur des zones industrielles et logistiques existantes. Les installations doivent être des systèmes ouverts offrant un accès non discriminatoire. Les installations de transport se trouveront à une profondeur d'au moins 20 mètres et auront un diamètre de 6 mètres. CST prévoit un aménagement progressif. La première section, qui sera mise en service en 2030 et coûtera environ 3,4 milliards de francs, reliera Zurich à Härkingen/Niederbipp. L'aménagement complet devrait être achevé en 2050 et table sur un axe est-ouest (Genève–St-Gall).



Le Conseil fédéral a accepté de soutenir le projet par la mise en place d'une base légale si CST bénéficie du soutien de la branche logistique et du transport de marchandises, ainsi que des cantons et des autres milieux intéressés. En posant certaines conditions, il a aussi demandé à CST d'attester la faisabilité du projet. La Confédération exclut clairement toute participation financière.

Nous attirons votre attention sur le fait que les cantons sont actuellement aussi consultés sur un premier projet de plan sectoriel relatif aux installations de transport souterrain de marchandises (SUG), dans le cadre de la collaboration visée à l'art. 18 de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire.

Sur la base des avis donnés lors des consultations respectives sur le présent projet de loi et sur le plan sectoriel susmentionné, le Conseil fédéral décidera s'il continuera de suivre le projet et s'il fera élaborer un message relatif à une loi fédérale sur le transport souterrain de marchandises.

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse Internet [www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html](http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html).

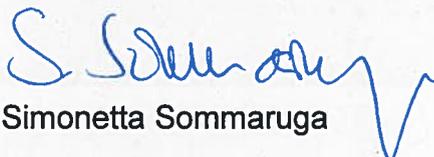
Nous nous efforçons de publier les documents sous une forme accessible aux personnes handicapées, conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand ; RS 151.3). Nous vous prions donc de nous faire parvenir votre prise de position dans le délai imparti, si possible par voie électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**), à l'adresse électronique suivante :

[finanzierung@bav.admin.ch](mailto:finanzierung@bav.admin.ch)

Madame Julie vom Berg (tél. +41 (0) 58 463 12 10; [julie.vomberg@bav.admin.ch](mailto:julie.vomberg@bav.admin.ch)) se tient à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Département fédéral de l'environnement,  
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

  
Simonetta Sommaruga



Annexes :

- Projet à mettre en consultation et rapport explicatif (d, f, i)
- Liste des instances consultées (d, f, i)
- Communiqué de presse (d, f, i)
- Catalogue de questions (d, f, i)